

U N I V E R S I T E D E M O N C T O N

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Réunion du samedi 30 avril 1977
9h30 ' Salon du Chancelier

Etaient présents: Père Clément Cormier

M. Jean Cadieux
M. Victor Ross
M. Marcel Sormany
Sr Irène Léger
M. Fernand Arsenault
M. Adrien Bérubé
M. William Martin
M. Luc Desjardins
M. Robert Cormier
M. Robert McGraw
Me Jean-Claude Angers
Madame Aldéa Landry
Dr Claude Gaudreau
M. Victor Raiche
M. Paul L. Bourque
Mme Irène Guérette M.
Docithé Mallet
M. Arthur J. LeBlanc
M. Lionel Deveau
Sr Anne-Marie Savoie
M. Médard Collette, observateur
M. Paul-Emile Benoit, observateur
Mlle Florine Thériault, observatrice
P. Roland-E. Soucie, observateur
P. Louis-Marcel Daigle, secrétaire

Absences motivées: M. Léopold Belliveau
M. Jean-Eudes Sénéchal
M. Nazaire Arsenault

1. OUVERTURE DE LA REUNION

Monsieur Cadieux appelle la réunion à l'ordre et la déclare ouverte.

2. ELECTION D'UN PRESIDENT D'ASSEMBLEE

.

Il est proposé par Claude Gaudreau appuyé par Irène Léger que le Recteur Jean Cadieux agisse comme président d'assemblée.

Adopté.

3. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION

Monsieur Cadieux constate la régularité de la convocation, c'est-à-dire que l'avis de convocation a été envoyé dans le délai prévu et qu'il y a quorum.

4. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS TENUE LE 2 AVRIL 1977

Il faudrait ajouter à la page 2, no 4, B. III:

'Un membre du Conseil, le Dr Claude Gaudreau pose une question, à savoir, cette décision du Conseil n'est-elle pas ultra-vires puisque l'entente du mois de décembre 1975 stipule qu'il faut au moins les 2/3 des Gouverneurs présents?.'

Après discussion, il fut convenu de demander un avis légal à ce sujet."

Il est proposé par Marcel Sormany appuyé par Fernand Arsenault que le procès-verbal de la réunion du 2 avril soit adopté moyennant la correction ci-haut mentionnée

5. MODALITE D'ELECTIONS - Comité exécutif

Le Recteur demande à l'assemblée de se prononcer quand au mode d'élection du Comité exécutif ainsi que du Président du Conseil des Gouverneurs.

I. Il est suggéré par Marcel Sormany que l'on procède immédiatement à l'élection des membres élus de l'exécutif ainsi que du Président du Conseil.

II. Il est convenu que la première personne élue soit le président du Conseil des Gouverneurs et fasse partie du Comité exécutif.

III. Election du Président:

A - Il est proposé par Victor Ross appuyé par Irène Guérette que Claude Gaudreau soit candidat à la présidence du Conseil des Gouverneurs.

B - Il est proposé par Docithé Mallet appuyé par Fernand Arsenault que Mme Aldéa Landry soit candidate à la présidence du Conseil des Gouverneurs.

Madame Landry demande de retirer sa candidature.

Aucun autre candidat n'a été proposé, alors, Dr Claude Gaudreau est déclaré élu président du Conseil des Gouverneurs et membre du Comité exécutif.

IV. Election des membres du Comité exécutif:

A - Il est proposé par Docithé Mallet appuyé par Adrien Bérubé que Mme Aldéa Landry soit membre du Comité exécutif.

B - Il est proposé par Fernand Arsenault appuyé par Marcel Sormany que M. Paul Bourque soit candidat au Comité exécutif.

C - Il est proposé par Jean-Claude Angers appuyé par Irène Guérette que le Dr Claude Gaudreau fasse partie du Comité exécutif.

Aucun autre candidat n'a été proposé, alors Aldéa Landry, Paul Bourque et Claude Gaudreau sont déclarés élus membres du Comité exécutif.

Le Recteur cède le fauteuil présidentiel au nouveau président, Dr Claude Gaudreau.

6. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU COMITE EXECUTIF DU 14 AVRIL ET DU 29 AVRIL 1977

Il est convenu d'étudier les procès-verbaux article par article.

I. CORRESPONDANCE - MAITRE LANDRY

Suite à la dernière réunion du Conseil des Gouverneurs au cours de laquelle on a discuté de la décision suivante prise par le Conseil (17 février 1976):

"Il est proposé et appuyé que l'entente signée le 17 décembre 1975 à Fredericton devienne une partie intégrale des règlements et qu'aucune partie ne puisse être changée ou amendée sans l'approbation de 80% de tous les gouverneurs.

Le Recteur a demandé à Me Alfred Landry un avis légal à savoir si oui ou non cette décision du Conseil est ultra-vires.

En réponse, Maître Landry écrivait:

"Je suis d'opinion que la résolution ci-haut mentionnée n'est pas ultra-vires et ne détruit pas le projet d'entente. Bien au contraire, non seulement est-ce que la

6. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU COMITE EXECUTIF (suite)

I. CORRESPONDANCE - MAITRE LANDRY (suite)

résolution ratifie le projet d'entente mais stipule que son acceptation ne peut pas être révoquée à moins que 80% de tous les gouverneurs soient d'accord.

L'article 8 du projet d'entente se lit comme suit: "Les amendements à la charte, les décisions relatives à l'introduction et à la discontinuation de programmes d'ouverture et à la fermeture de campus, le choix du président et la nomination des Gouverneurs doivent être approuvés par les 2/3 des gouverneurs présents".

La proposition n'est pas ultra-vires le projet d'entente du 17 décembre 1975 puisque le projet d'entente en question n'était pas sujet à changement d'après son texte et toutes provisions pour le protéger, ce que fait la proposition, semblent suivre et l'esprit et la lettre du projet."

Il est proposé par Jean Cadieux appuyé par Jean-Claude Angers que cette question soit étudiée par le nouvel exécutif qui fera rapport à la prochaine réunion du Conseil des Gouverneurs.

Adopté.

II. MODE DE FONCTIONNEMENT

Organismes particuliers

Afin de mettre en oeuvre le rouage capable d'assurer le fonctionnement de l'Université conformément au projet d'entente signé le 17 décembre 1975, le Comité exécutif recommande au Conseil des Gouverneurs d'approuver le mode de fonctionnement suivant:

- A. Le Conseil des Gouverneurs siège au moins 3 fois par année.
- B. Le Comité exécutif siège une fois le mois à date fixe, et les réunions se tiennent alternativement sur chacun des campus.
- C. Chaque campus a un comité aviseur au Recteur adjoint. Le Comité est formé des Gouverneurs de la région. Le Recteur participe ex-officio à ces réunions qui sont sous la présidence du Recteur adjoint.
- D. I - Le Sénat académique siège au moins 3 fois par année:
 - 1. Pendant la semaine d'étude d'automne
 - 2: Pendant la semaine d'étude du printemps
 - 3. Au mois d'août.

Il est présidé par le Recteur.

- II - L'exécutif du Sénat est le Conseil académique actuel (tel que décrit dans les statuts, art. 36) plus les directeurs d'étude des campus d'Edmundston et de Shippagan. Il siège une fois le mois, le dernier mercredi de chaque mois.

Il est présidé par le Recteur.

- III - Chaque campus a un comité académique présidé par le Recteur adjoint; il s'occupe des problèmes internes de son campus et fait des recommandations, s'il y a lieu au Conseil académique. Il siège une fois le mois.

6. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU COMITE EXECUTIF (suite) II. MODE

DE FONCTIONNEMENT (suite)

a) Organismes particuliers (suite)

- E. Le Comité des 'budgets, qui a la tâche de coordonner les budgets, est formé du Recteur, de trois officiers, un pour chaque campus.
- F. Comité de négociations sur chaque campus - Après consultation avec le Recteur adjoint, le Recteur nomme un comité de négociations sur chaque campus.
- G. Comité de promotion et de permanence.
Afin d'en arriver à une application uniforme des politiques générales de l'Université en ces domaines, le Comité exécutif suggère au Conseil des Gouverneurs que le Comité actuel de promotion et de permanence de l'Université de Moncton avec un professeur sénior des autres campus de l'Université constitue le Comité de promotion et de permanence ayant mandat d'étudier les cas de promotion et de permanence des professeurs à Edmundston et à Shippagan.

Il est proposé par Fernand Arsenault appuyé par Adrien Bérubé que le paragraphe G soit rayé jusqu'à ce qu'on ait rédigé les statuts.

Vote: Pour: 7 Contre: 7 Abst.: 2

Le Président vote en faveur de la motion: celle-ci est donc adoptée.

Promotion et permanence à Shippagan

Il est proposé par Irène Léger appuyé par William Martin que les cas de promotions et de permanence à Shippagan soient étudiés par un comité composé du Recteur adjoint à Shippagan, du Directeur des études à Shippagan, de deux professeurs de Shippagan et du Vice-recteur à l'enseignement de Moncton. Ce comité soumettra son rapport au Comité exécutif.

Vote: Pour: 14 Contre: 1 Abst.: 4 Adopté.

Mode de fonctionnement - Organismes Particuliers

Il est proposé par Jean-Claude Angers appuyé par Fernand Arsenault que sauf pour les paragraphes "E" et "F" tous les autres points de cette section soient soumis au Comité exécutif pour étude plus approfondie.

Adopté.

b) Principe général

Afin d'avoir le temps de mettre en place le rouage de fonctionnement de l'Université conformément au projet d'entente du 17 décembre 1975, afin de pouvoir porter un jugement valable sur le fonctionnement de l'Université ainsi organisée, et aussi, attendu que le projet d'entente forme un tout au point qu'on ne peut en discuter une partie sans remettre en question tout le projet, le Comité exécutif recommande au Conseil des Gouverneurs que rien ne soit changé au projet d'entente signé le 17 décembre 1975 avant le mois de juillet 1978, et qu'alors un comité soit formé pour étudier le besoin de certains changements au projet d'entente. Le Conseil déterminerait le mandat de ce comité ainsi que les échéances.

⁶. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU COMITE EXECUTIF (suite)

II. Mode de fonctionnement (suite)

b) Principe général (suite)

Il est proposé par Fernand Arsenault appuyé par Victor Paiche que la proposition soit adoptée moyennant la modification suivante: 11e ligne, remplacer "et qu'alors un comité ..." par et qu'entre temps un comité ...

Amendement

Il est proposé par Anne-Marie Savoie appuyé par Robert McGraw que l'on enlève du texte précédent "que rien ne soit changé au projet d'entente signé le 17 décembre 1975 avant le mois de juillet 1978"

Il est proposé par Jean Cadieux appuyé par Jean-Claude Angers que la proposition ainsi que l'amendement soient déposés sur la table et que cette question soit remise au Comité exécutif pour étude.

Adopté.

III. DESIGNATION DES CAMPUS

Le Comité recommande que les campus d'Edmundston et de Shippagan soient désignés:

Centre universitaire d'Edmundston

Centre universitaire de Shippagan.

Cette désignation entrera officiellement en vigueur le 1^{er} juillet 1977.

Il est proposé par Jean-Claude Angers appuyé par Fernand Arsenault que cette recommandation soit remise à l'exécutif pour étude.

Adopté.

IV. CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION

De concert avec la Fédération des étudiants, l'Université projette la construction d'un centre social destiné aux étudiants de l'Université à Moncton. L'Université songe également à créer un fonds de bourse de \$,200,000.

Le coût du centre serait défrayé à partir de la contribution des étudiants prélevée lors de l'inscription, et des profits de la Librairie Acadienne. Le montant actuellement en caisse se chiffre à environ \$200,000. Le coût total du Centre est estimé à \$1,700,000.

L'Université aimerait lancer une campagne de souscription afin de construire le Centre social et d'établir le fonds de bourse.

Le Comité recommande au Conseil des Gouverneurs d'autoriser le lancement d'une campagne de souscription au montant de \$800,000 aux fins ci-haut mentionnées, le reste de l'argent proviendrait d'un emprunt dont le coût serait défrayé à même les frais de location perçus de divers locataires. On recommande également que soit constitué un comité responsable de cette campagne de souscription.

Il est proposé par Jean-Claude Angers appuyé par Irène Guérette que le Conseil approuve cette recommandation et reconfirme le principe de la construction d'un Centre étudiant avec approbation de la C.E.S.P.M.

Adopté.

6. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU COMITE EXECUTIF (suite)

V. CONSTRUCTION DU LABORATOIRE DE CONSERVATION

A la suite de négociations entre l'Université et le Gouvernement fédéral, un édifice contenant un laboratoire de conservation et un musée doit être construit sur le campus de l'Université à Moncton.

Or cet édifice - laboratoire fédéral, musée provincial construit et opéré par le Gouvernement doit être bilingue dans son fonctionnement.

De là surgit un problème, celui d'un édifice bilingue sur un campus qui se veut français. Doit-on permettre la construction de ce Laboratoire qui sera bilingue? Ou bien doit-on refuser l'autorisation de construire ce Laboratoire?

A remarquer que la construction d'un musée s'impose; en effet la Bibliothèque Champlain a un pressant besoin des locaux actuellement occupés par le Musée acadien et la Galerie d'art.

Le Comité exécutif recommande de soumettre ce problème au Conseil des Gouverneurs.

Il est proposé par Anne-Marie Savoie appuyé par Arthur LeBlanc que ce projet de laboratoire soit approuvé et que l'on procède aux démarches nécessaires.

Adopté.

VI. AMENAGEMENT A BATHURST

L'Education permanente doit réaménager ses locaux dans l'édifice du Collège Communautaire de Bathurst. Ces travaux doivent être complétés pour le 1^{er} août 1977; on estime le coût de ces travaux à \$73,000.

Mais il y a un problème connexe: le projet d'entente du 17 décembre 1975 prévoit que "le centre d'éducation permanente du Nord-est sera ouvert et maintenu à Shippagan".

Le Comité recommande au Conseil des Gouverneurs que le responsable de l'Education permanente du Nord-est ainsi que les dossiers soient installés à Shippagan pour le 1^{er} juillet 1977, et qu'on aménage à Bathurst les bureaux dont on a besoin. (Par exemple, pour 4 professeurs, un directeur adjoint, 1 secrétaire).

La CESPM a déjà approuvé cette dépense.

Il est proposé par Jean Cadieux appuyé par William Martin que l'aménagement soit fait à Bathurst tel qu'approuvé par le Comité exécutif.

Adopté. VIII.

NOMINATIONS

Il est proposé par Victor Ross appuyé par Robert Cormier que le Conseil des Gouverneurs ratifie les recommandations du Comité exécutif quant à la permanence d'emploi, aux promotions professorales, aux fonctions administratives et aux congés.

6. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU COMITE EXECUTIF (suite) VIII.

NOMINATIONS (suite)

1° Permanence d'emploi à compter du 1^{er} juillet 1977

- | | |
|----------------------|---|
| - Ahmed Ben-Hassine | - Léonard Goguen |
| - Thu Pham-Gia | - Velma Wade |
| - Gérard Muise | - Georgette Durand |
| - Ward O'Neil | - Yvonne Chiasson |
| - Madeleine Trottier | - Serge Robichaud |
| - Yvan Albert | - Yves Bolduc |
| - Roger Bourgeois | - James de Finney |
| - Donald Brine | - Pierre Gérin |
| - Marcel Choquette | - Lauraine Léger |
| - Gérald Ouellet | - Marguerite Maillet |
| - Emile Collette | - Louise Peronnet |
| - Nelson Lajoie | Samuel Arseneault |
| - Rodolphe Savoie | - Florine Després |
| - Daniel O'Carroll | - Roland Viger |
| - Jean Perron | - Martin Waltz, à condition qu'il ait complété sa maîtrise en musique avant le 1/07/77. |

2° Promotions professorales à compter du 1^{er} juillet 1977 Promotion au rang de professeur titulaire:

Giulio Bosi	
Mool Chand Mehra	
Narendra Srivastava	Clarence Jeffrey
Ghislaine Arseneault	(déjà ratifié)

Promotion au rang de professeur agrégé:

Moustafa El-Bassoussi
Gurnam Kular Duc
Thinh Phi Philippe
Doucet Joseph Laviolette
Gérard Etienne Pavel
Skalnik Arsène Richard

Promotion au rang de professeur adjoint:

Claude Dionne Nha
Nguyen
Bernard Vézina Charles
Boudreau Janice LeBlanc
Rodolphe Savoie
Raymonde Hanson Louise
Peronnet

3° Personnel académique avec fonctions administratives

Nominations effectives le 1^{er} juillet 1977.

- Jean-Claude Marcus, directeur
Département d'art dramatique
- Jean Dumas, directeur
Département d'histoire-géographie
- Roland Viger, directeur
Département des langues, trad. & int.
- Maurice Rainville, directeur
Département de philosophie
- Hugues Roy, responsable Section
Fonction publique
- Jean-Guy Finn, directeur
Département de sc. politique

6. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU COMITE EXECUTIF (suite)

VIII. NOMINATIONS (suite)

3° Personnel académique avec fonctions administratives (suite)

- Ghislaine Arsenault, directrice intérimaire
l'Ecole des sciences domestiques
jusqu'au 30 juin 1978.

4° Congés en 1977-78

Un congé sans rémunération accordé à Jean-Claude Ladouceur du 1^{er} juillet 1977 au 30 juin 1978.

Un congé sans rémunération accordé au professeur Marion Bélanger du campus d'Edmundston.

Un congé sabbatique accordé à M. Victor Dionne du campus d'Edmundston.

Adopté.

IX. TRANSFERT DES PROPRIETES

L'Université n'a pas encore reçu confirmation officielle de la CESPM concernant les argents destinés au transfert des propriétés du Collège Jésus-Marie à l'Université de Moncton. Toutefois, le Vice-recteur à l'administration informe le Comité à l'effet que le trésorier de la CESPM lui a appris oralement que ces fonds sont disponibles.

Par contre, il semble que le montant de \$813,000 demandé par l'Université et approuvé par la CESPM destiné aux réparations majeures à Shippagan ne soit pas disponible.

Il est proposé par Fernand Arsenault appuyé par Aldéa Landry que l'on trouve une procédure qui permette de faire connaître aux personnes concernées notre déception devant le fait que le campus de Shippagan n'ait pas reçu les argents promis.

Adopté.

X. SHIPPAGAN - DEMISSION DU RECTEUR ADJOINT

Le Recteur fait part au Comité d'une lettre de Soeur Irène Léger qui présente sa démission comme Recteur adjoint à Shippagan à compter du 1^{er} juin 1977.

Le Comité:

- I - Accepte avec regret la démission de Sr Irène Léger.
- II - Recommande qu'un congé sabbatique lui soit accordé ainsi qu'une priorité d'emploi comme professeur de philosophie à Shippagan à son retour.
- III - Accepte que le Recteur soit autorisé à nommer, après consultation avec le comité aviseur et les professeurs de Shippagan, un administrateur temporaire à Shippagan - pour une période ne dépassant pas 12 mois.
Cette personne agira comme Recteur adjoint.

Il est proposé par Fernand Arsenault appuyé par Jean-Claude Angers que le Conseil ratifie la décision du Comité exécutif concernant la démission du Recteur adjoint de Shippagan et autorise le Recteur à nommer un administrateur temporaire qui agira comme recteur adjoint.

6. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU COMITE EXECUTIF (suite)

X. SHIPPAGAN - DEMISSION DU RECTEUR ADJOINT (suite)

Il est proposé par Aldéa Landry appuyé par Docithé Mallet qu'un vote de remerciement soit adressé à Sr Irène Léger en reconnaissance de l'oeuvre qu'elle a accomplie à Shippagan.

Adopté.

XI. CONTRATS DE L'UNIVERSITE

Actuellement 1e Recteur et 1e Secrétaire général signent les contrats des professeurs à Moncton.

On se demande quelle procédure on doit suivre suite a la nouvelle formule de fonctionnement.

Le Comité propose que:

I - Dans 1e cas des nouveaux professeurs, les noms soient soumis au bureau du Recteur.

II - Les formules de contrat soient signées par un officier du centre universitaire concerné et par 1e Recteur et 1e Secrétaire général.

Il est proposé par Jean Cadieux appuyé par Irène Léger que 1e Conseil ratifie ces propositions du Comité exécutif.

Adopté.

7. POLITIQUE LINGUISTIQUE

Le Recteur dépose un bref rapport sur la situation linguistique à l'Université et répond aux questions. Il fait remarquer que 1e Comité tripartite doit se réunir prochainement.

Les membres du Conseil expriment 1e désir que les procès-verbaux du Comité tripartite soient envoyés aux Gouverneurs pour information.

8. RAPPORT DU VICE-RECTEUR A L'ENSEIGNEMENT

Le Vice-recteur à l'enseignement présente son rapport au Conseil des Gouverneurs.

Ce rapport comprend:

I - Les recommandations du Comité de promotion et de permanence ainsi que les nominations du personnel académique avec fonctions administratives. Pour cette liste voir page 7.numéro VIII.

II - Les statistiques d'inscriptions en date du 1^{er} décembre 1976.

On y remarque en particulier:

	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	Total
Campus de Moncton	2429	124	2553
Campus d'Edmundston	354		354
Campus de Shippagan	146		146
Total (3 campus) en 1976-77			3053

8. RAPPORT DU VICE-RECTEUR A L'ENSEIGNEMENT (suite)

II - Les statistiques d'inscriptions (suite)

Education permanente:

Campus de Mbncton	2485
Section Nord-est	549
Campus d'Edmundston	<u>283</u>
Total	3 317

III- Les recommandations suivantes du Sénat académique: Nouveaux programmes d'enseignement

Le Sénat académique recommande la mise en marche des programmes nouveaux énumérés ci-dessous.

- Maîtrise en génie, de type recherche (recommandation du Sénat en février 1975, étudiée au Conseil des Gouverneurs en avril 1975 et différée depuis lors).
- Majeur en marketing
- Majeur en finance
- Baccalauréat en éducation (programme C)
- Programme de trois années d'études en bio-agronomie
- Programme de trois années d'études en agro-économie

La maîtrise en génie implique 18 crédits d'enseignement par année (y compris la supervision des thèses). Le B.Ed. (programme C) comporte 6 crédits de cours nouveaux à l'Education permanente. Les autres programmes n'impliquent aucun cours nouveaux.

Modifications aux programmes actuels d'enseignement

- a) Le Sénat accepte des modifications majeures au programmes de 1^{er} cycle en psychologie. Ces modifications comportent l'addition de 21 cours nouveaux dans cette discipline, pour un total de 51 crédits. La décision du Sénat implique l'engagement formel du département de maintenir à son niveau actuel le nombre de cours offerts à chaque année.
- b) Le Sénat crée deux nouveaux cours réservés au campus de Shippagan, pour un total de 5 crédits, l'un dans le programme terminal de deux ans en administration des affaires, l'autre dans le programme de secrétariat.
- c) Le Sénat accepte que le campus de Shippagan soit autorisé à offrir 6 crédits de cours additionnels en administration des affaires, autorisant ainsi le campus à offrir la 2^e année du Baccalauréat en sciences administratives.
- d) Le Sénat autorise un grand nombre de modifications dans les autres programmes d'enseignement. Des cours périmés sont éliminés et des cours nouveaux sont créés. L'ensemble de ces modifications conduit à l'addition de 26 crédits dans la liste des cours de l'Université, dont 24 sont réservés à l'Education permanente.

Il est proposé par Victor Ross appuyé par Robert Cormier que le Conseil des Gouverneurs accepte la mise en marche des programmes recommandés par le Sénat académique, sujet à l'approbation de la CESPM.

Adopté.

9. RECTEURS ADJOINTS - SHIPPAGAN ET MONCTON

Le Conseil a autorisé le Recteur à nommer après consultation avec le Comité des aviseurs et les professeurs de Shippagan un administrateur temporaire à Shippagan. (P. 8, no X, III).

Le Comité exécutif doit définir le poste de Recteur adjoint, sujet à ratification par le Conseil des Gouverneurs.

Il est proposé par Fernand Arsenault appuyé par Irène Guérette que les postes de recteurs adjoints à Moncton et à Shippagan soient ouverts dans un délai convenable.

Abst.: 1

Adopté.

10. BUDGET

Le Vice-recteur à l'administration présente un sommaire de la situation financière de l'Université et les estimés budgétaires pour l'année 1977-78 (10 Mois) ainsi que les prévisions de 5 ans (1977-78 à 1981-82) à présenter à la CESPM.

I. Sommaire - situation financière

	Total	Centre Universitaire		
		Moncton	Edmundston	Shippagan
<u>SURPLUS (-) DEFICIT</u>				
Solde au 30 juin 1976	(-)\$194,700.	\$383,000.	(-)\$305,000.	(-)\$272,700.
Prévu 1976-77				
Surplus(-)Déficit	(-) 21,000.	(-) 11,000.	(-) 70,000.	60,000.
Emprunt des Religieuses	291,700.			291,700.
<u>SOLDE PREVU AU 30/6/77</u>	<u>\$ 76,000.</u>	<u>\$372,000.</u>	<u>(-)\$375,000.</u>	<u>\$ 79,000.</u>
<u>DETTES-EMPRUNTS - Prévu au 30 juin 1977</u>				
Emissions d'obligations	3,675,000.	3,675,000.		
S.C.H.L.- résidence	1,662,000.	928,000.	734,000.	
Central Trust-résidence	168,000.	168,000.		
Emprunt de banque	2,135,000.	695,000.	1,440,000.	
Emprunt de banque(courant)	400,000.		400,000.	
<u>TOTAL PREVU AU 30/6/77</u>	<u>\$8,040,000.</u>	<u>\$5,466,000.</u>	<u>\$2,574,000.</u>	<u>NIL</u>
<u>REMBOURSEMENT DE DETTE 1976-77</u>				
Emission d'obligations	610,000.	390,000.		220,000.
Autres hypothèques	54,000.	50,000.	4,000.	
Emprunt de banque	250,000.		250,000.	
Religieuses Jésus-Marie	600,000.			600,000.
<u>TOTAL</u>	<u>\$1,514,000.</u>	<u>\$440,000.</u>	<u>\$254,000.</u>	<u>\$820,000.</u>

10. BUDGET (suite)

II. Estimés budgétaires pour l'année 1977-78 (10 mois).

A - Dépenses de fonctionnement

Moncton	\$16,175,000
Edmundston	2,087,000
Shippagan	628,000
Total	\$18,890,000

B - Subventions provinciales

	1976-77	1977-78	Base 10 mois
Moncton	\$11,700,000	\$12,402,000	\$10,640,916
Edmundston			
CESPM	1,557,000	1,443,920	1,238,883
C.C. N.B.	99,500	441,000	367,500
	1,656,500	1,884,920	1,606,383
Shippagan	429,000	462,040	396,430
Total	\$13,785,500	\$14,748,960	\$12,643,729

C - Surplus ou déficit prévu

Moncton	Déficit - \$27,000
Edmundston	Surplus - \$1,000
Shippagan	Déficit - \$38,000
Total	Déficit - \$64,000

D - Hausses de frais

1 - Scolarité	Augmentation	Total
Moncton	\$25.	\$625
Edmundston	25.	620
Shippagan	25.	550
2 - Logement		
Moncton		
Chambre et pension	\$110.	
Résidence hors campus	25.	
Edmundston		
Résidence	25.	
Shippagan		
Résidence & cafétéria	100.	

III. Décisions

- A - Il est proposé par Adrien Bérubé appuyé par Victor Ross que pour l'année 1977-78 les frais de scolarité soient augmentés de \$25. au campus de Moncton, d'Edmundston et de Shippagan.

Que les frais de chambre et pension soient augmentés de \$100 à Moncton et à Shippagan et de \$25 pour les chambres à Edmundston et pour les résidences hors-campus à Moncton.

Adopté.

10. BUDGET (suite)

B. Il est proposé par Paul Bourque appuyé par Fernand Arsenault que 1^e Conseil approuve les estimés budgétaires pour l'année 1977-78 tels que présentés.

Adopté.

Il est proposé par Marcel Sormany appuyé par Robert McGraw que 1^e Conseil approuve les prévisions de 5 ans tels que présentés.

Adopté.

11. AUTRES

I - Le besoin d'une résidence pour garçons au campus de Shippagan a été mentionné par 1^e représentant étudiant.

II - Le Conseil fixe la date de la prochaine réunion au vendredi 24 juin 1977.

Sur proposition de Robert Cormier appuyé par Fernand Arsenault la séance est levée à 17h25.

(Signé)

Dr Claude Gaudreau, président

(Signé)

Louis-Marcel Daigle, secrétaire